

LAMOTHE GOAS

Rapport de Présentation

- SOMMAIRE -

1ère Partie : DIAGNOSTIC COMMUNAL

- I - ASPECTS SOCIO-ECONOMIQUES**
 - DEMOGRAPHIE
 - LOGEMENTS
 - ACTIVITES - EMPLOIS

- II - ANALYSE DES ESPACES ET MILIEUX NATURELS**
 - MORPHOLOGIE DU SITE
 - OCCUPATION DU SOL

- III - ANALYSE URBAINE ET TECHNIQUE**
- III - ANALYSE URBAINE ET TECHNIQUE**
 - LES SYSTEMES PAYSAGERS
 - LES SYSTEMES HYDRAULIQUES / LES BOIS
 - LES SYSTEMES DE VOIRIE ET POINTS DE VUE
 - LE SYSTEME URBAIN
 - LES EQUIPEMENTS URBAINS, LES RESEAUX
 - PATRIMOINE
 - SERVITUDES

2ème Partie : PROJET DE CARTE COMMUNALE

- I - CONTRAINTE**

- II - ZONAGES**

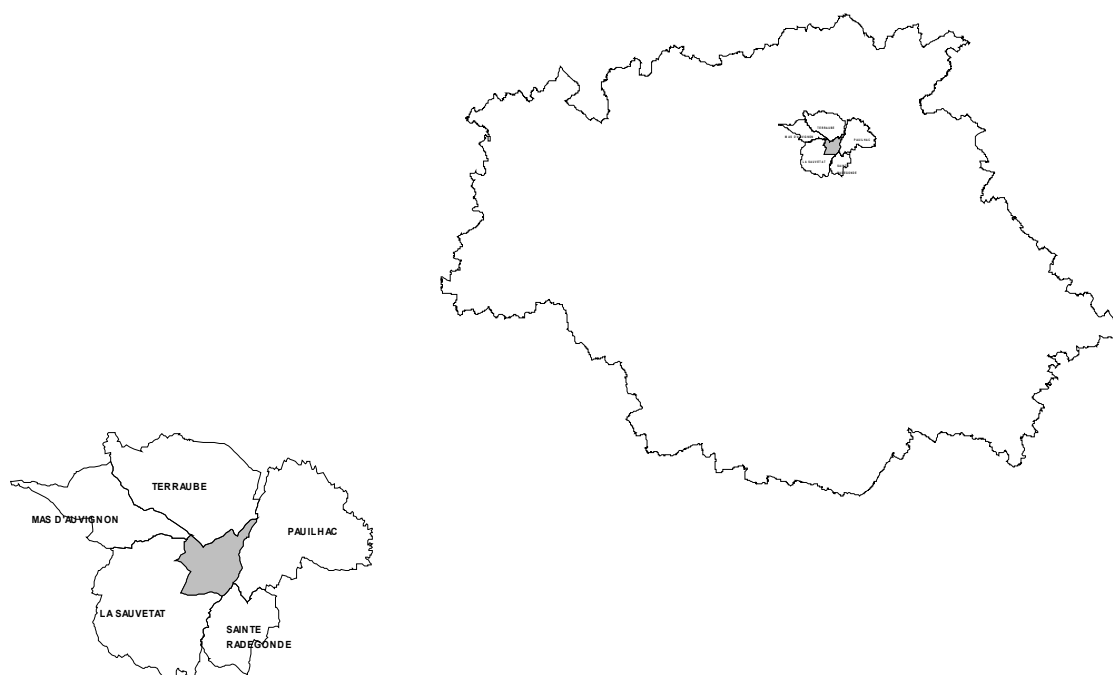
- III - TABLEAU DES SUPERFICIES ET POSSIBILITES D'ACCUEIL**

3ème Partie : LES EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT

- I - INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT**

- II - PRESERVATION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT**

PLAN DE SITUATION



PREMIERE PARTIE : DIAGNOSTIC COMMUNAL

I - ASPECTS SOCIO-ECONOMIQUES

Située au Nord du département, Lamothe Goas fait partie de la Lomagne Gerçoise, entité qui correspond au Nord-Ouest de l'éventail Gascon. Elle présente un visage blanc et pierreux parcourue de large vallée orientées Sud-Nord. La commune se trouve à égale distance entre Fleurance et Lectoure à une trentaine de kilomètres au Nord d'Auch.

D'une superficie de 718 hectares, elle est limitrophe des communes de Terraube, Pauilhac, Sainte Radegonde, La Sauvetat et Mas d'Auvignon.

Commune du canton de Fleurance, elle est distante d'une dizaine de kilomètres vers l'Ouest.

Traversée par la route départementale n°215 qui la relie à un axe de circulation plus important la RD n°654 qui rejoint l'Isle Jourdain à l'Est et Condom à l'Ouest.

Soumise à des demandes diverses et éparées, la municipalité a souhaité planifier son développement et l'accueil des nouveaux habitants en élaborant un document d'urbanisme compatible avec la taille de la commune, aussi, les élus ont opté pour l'élaboration d'une carte communale.

Principaux objectifs poursuivis par la municipalité lors de l'élaboration du document :

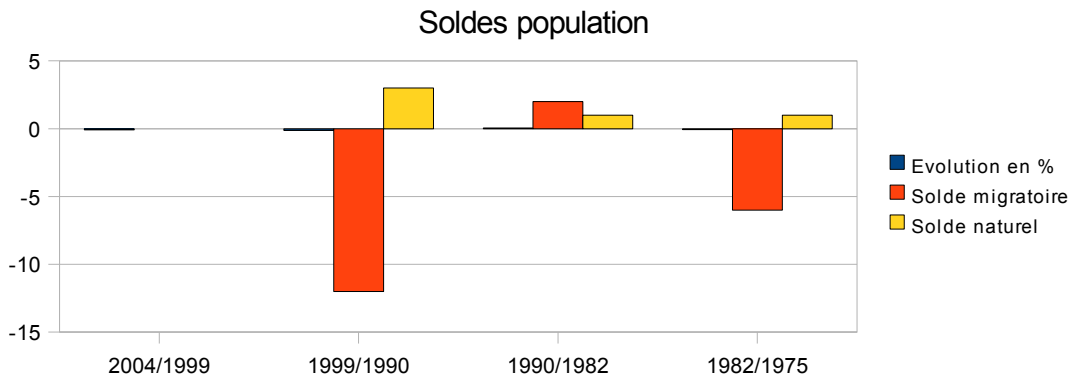
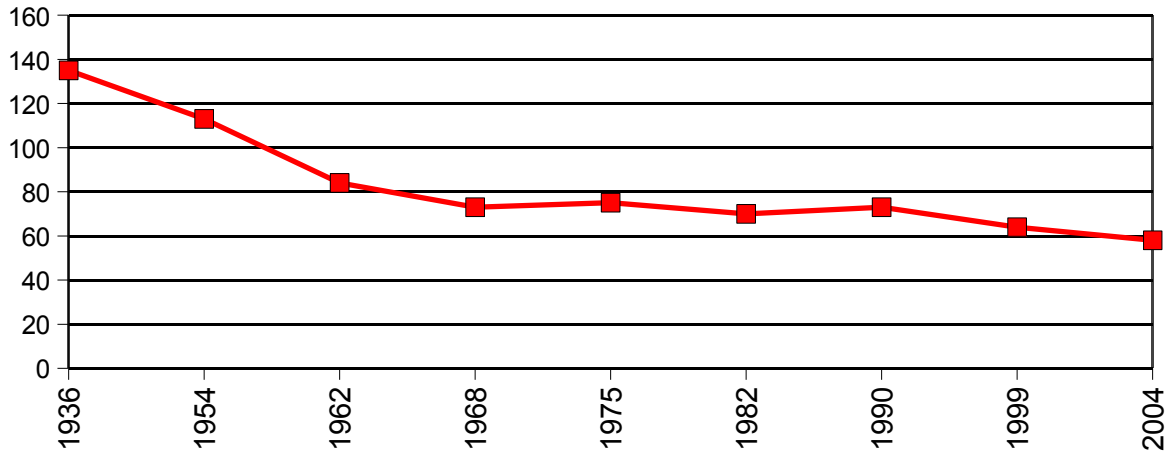
- augmentation mesurée de la population
- ouverture de terrains à la construction autour du centre et des réseaux
- préservation des exploitations agricoles et des élevages
- programmation des investissements en matière de réseaux
- limitation de l'urbanisation autour de la RD 215
- préservation des espaces sensibles (secteurs submersibles)
- Préservation des lacs et boisements

- DEMOGRAPHIE

Dynamique démographique :

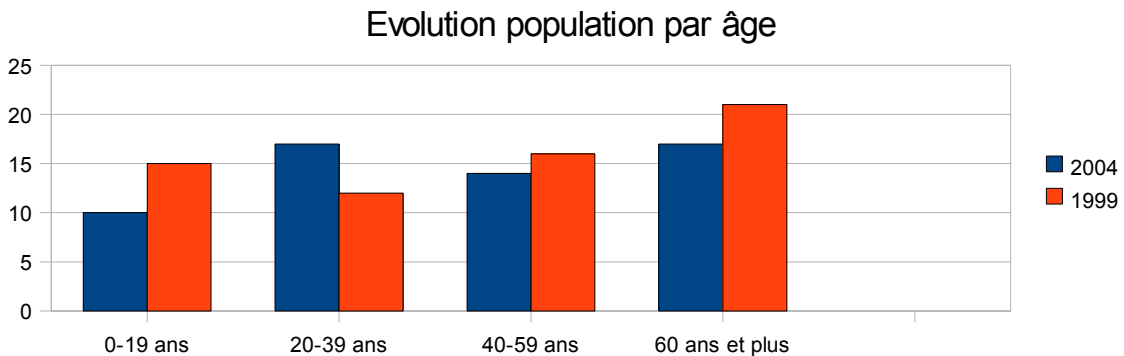
Entre 1936 et 1968, la population de Lamothe Goas a nettement diminuée de 135 à 73 habitants soit une population divisée par deux. A partir de 1968, cette population s'est stabilisée jusqu'au recensement de 1990. Depuis, elle est repartie à la baisse, on ne dénombre plus que 58 habitants en 2004.

Malgré un solde naturel positif, la population diminue, le solde migratoire négatif est déterminant pour une commune à faible population .



Composition de la population :

On note entre 1999 et 2004 une diminution générale des tranches d'âge hormis celle des 20/40 ans qui progresse au détriment des plus jeunes.



- LOGEMENTS

Dynamique de la construction :

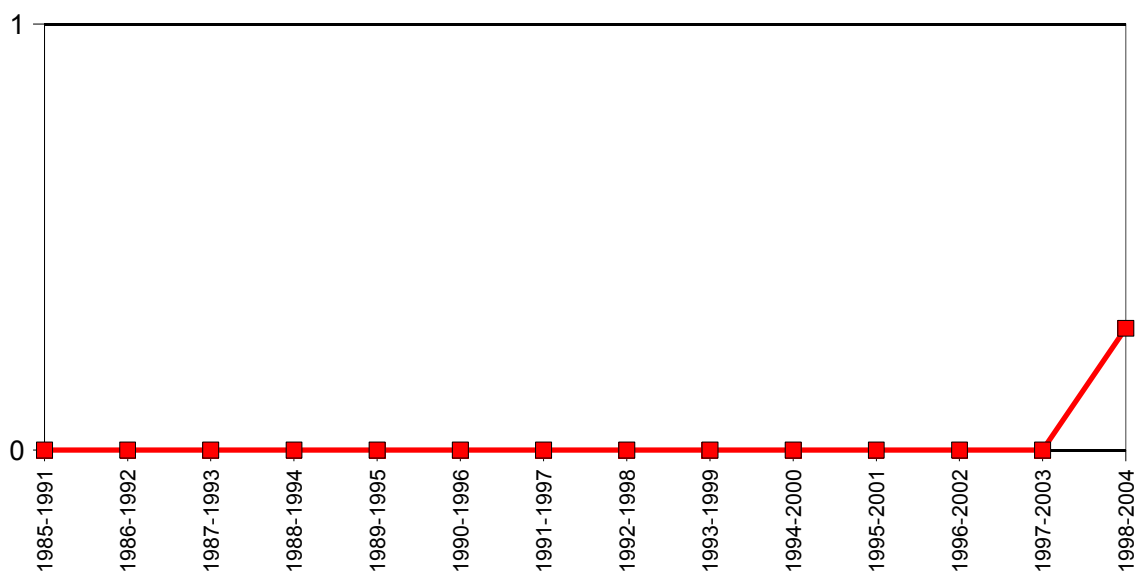
La construction sur la commune a été nulle pendant une longue période. Cette absence de construction s'est poursuivie pendant près de vingt ans.

Ces dernières années la relance de la construction a permis à Lamothe Goas d'accueillir quelques nouveaux arrivants avec 2 logements édifiés en 2004 et en 2005.

La commune souhaite poursuivre cette relance en offrant quelques possibilités avec l'élaboration d'un document d'urbanisme.

On dénombre sur la commune un parc de résidences secondaires conséquent avec 7 logements.

Au recensement de 1999, on trouvait un seul logement vacant sur le territoire communal.

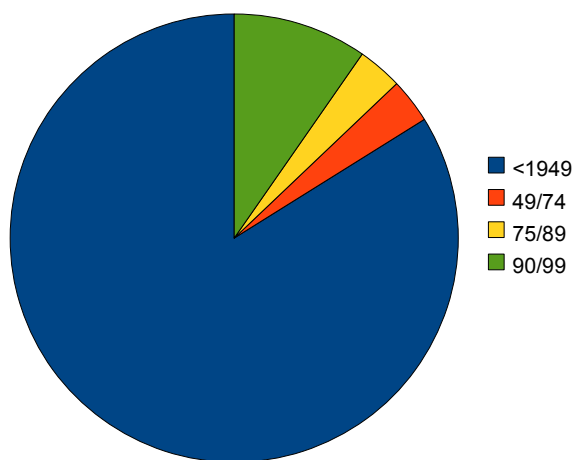


Structure et état du parc

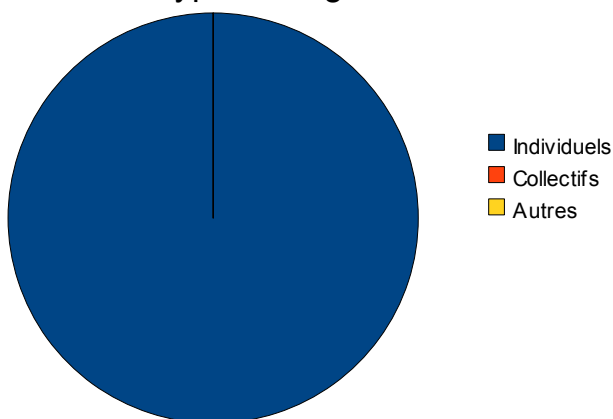
Dans un parc très ancien où près de 84 % des résidences ont été édifiées avant 1949, la résidence individuelle est le seul type de logement, aucun logement collectif n'est recensé. L'évolution des dernières années va participer au rajeunissement du parc immobilier.

On note cependant 18 % des résidences principales réservées à la location, mais elles ne représentent que très peu de logements.

Âge du parc de logement



Résidences principales types de logement



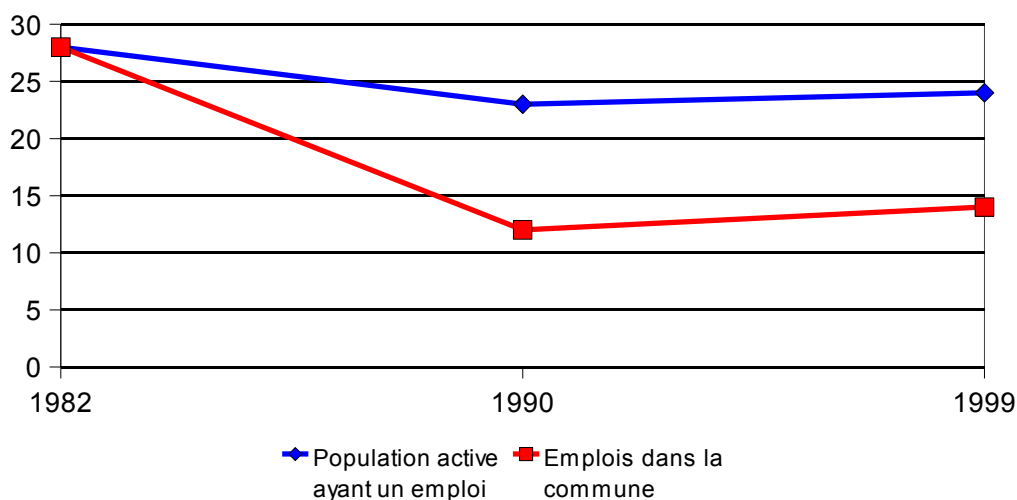
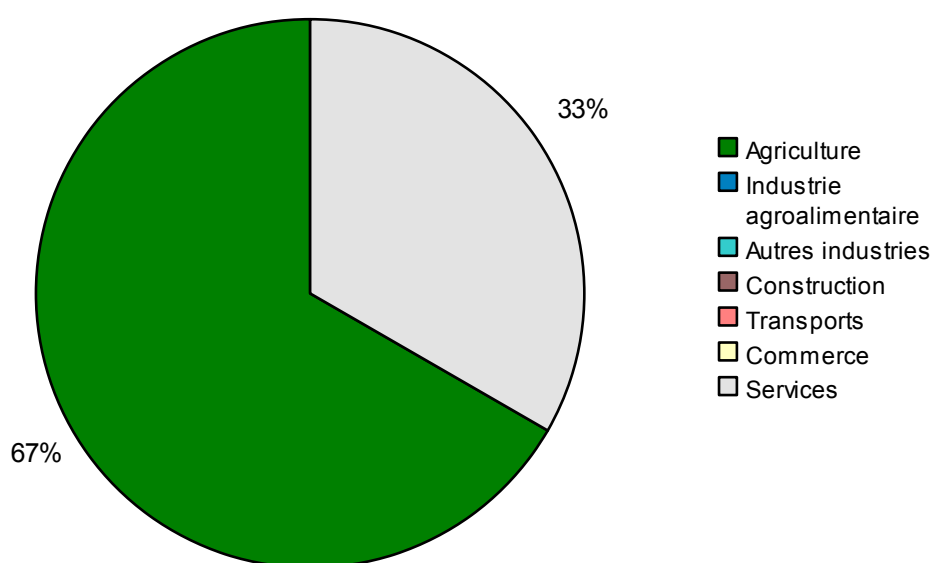
- ACTIVITES - EMPLOIS

La population active de Lamothe Goas reste relativement stable depuis plusieurs années, le nombre de chômeurs évolue peu.

Parallèlement, la commune offre toujours quelques emplois qui sont occupés majoritairement par les habitants de la commune. Les autres actifs travaillent essentiellement sur la zone d'emploi à Fleurance.

C'est l'activité agricole qui reste le premier secteur d'emplois (agriculture et agroalimentaire), les services viennent compléter l'offre.

Emplois par secteurs d'activités en 1999



II – ANALYSE DES ESPACES ET MILIEUX NATURELS

- MORPHOLOGIE DU SITE

La Lomagne Gerçoise se distingue nettement de sa voisine Tarn et Garonnaise par son appartenance aux « Pays calcaires » de l'éventail Gascon. De prime abord discrète, la pierre affleure de toute part, dans le relief sous forme de tables et de bancs dans le sol, où elle dessine des tâches blanchâtres. Elle confère à la Lomagne son modelé particulier avec ses plateaux érodés, bordés de corniches, promontoires et escarpements qui s'imposent de part et d'autre des amples et vastes plaines formées par les trois rivières principales : Gers, Arrats et Gimone.

C'est dans les terres argilo-calcaires que la Lomagne tire toute sa richesse. Elles en font un terroir fertile et généreux où prospère la culture des céréales, mais aussi une forte tradition de cultures spécialisées (ail, melon, vergers) annonçant les paysages jardinés de l'Agenais. C'est surtout dans l'architecture que la pierre blanche livre tout son éclat, la Lomagne disposant d'un impressionnant patrimoine urbain et architectural.

Le territoire se décompose en deux entités distinctes avec le plateau au centre avec le ruisseau et la vallée de la Lauze en limite communale Est et les coteaux à l'Ouest de la RD 215 aux pentes plus marquées.

Les altitudes varient de 90 mètres au Nord de la vallée de la Lauze à plus de 145 m sur les collines au centre du territoire

Malgré une utilisation dense des terres pour l'agriculture, des bois importants ont été préservés. Accompagnés de plusieurs lacs d'irrigation, ils marquent le paysage communal.

Lamothe Goas est desservie par la route départementale n° 215 qui traverse du sud vers le nord le territoire et se raccorde coté Sud à un axe important de communication la RD 654.

Le bourg est implanté de part et d'autre de la RD n°215 à une altitude de 146 mètres.

- OCCUPATION DU SOL

a) Habitat

L'arrivée vers le village est marquée par la présence du château implanté en bordure de la route départementale 215. Plus loin, on retrouve le village regroupé de part et d'autre de cette voie. L'urbanisation de celui-ci est très aérée, les espaces publics contribuant à cette image. Le reste du territoire est réservé à l'agriculture, seules quelques fermes sont implantées soit en bordure de la RD coté Ouest, soit le long du chemin de Camettes coté Est.

b) Les grandes végétations

Les bois représentent une partie importante de ce territoire, ils sont implantés au centre de la commune. Deux grands ensembles remarquables se distinguent, l'un au sud et l'autre coté Nord. Ces grandes végétations sont accompagnées de lacs qui contribuent également à l'aspect naturel du site.

c) Les ripisylves

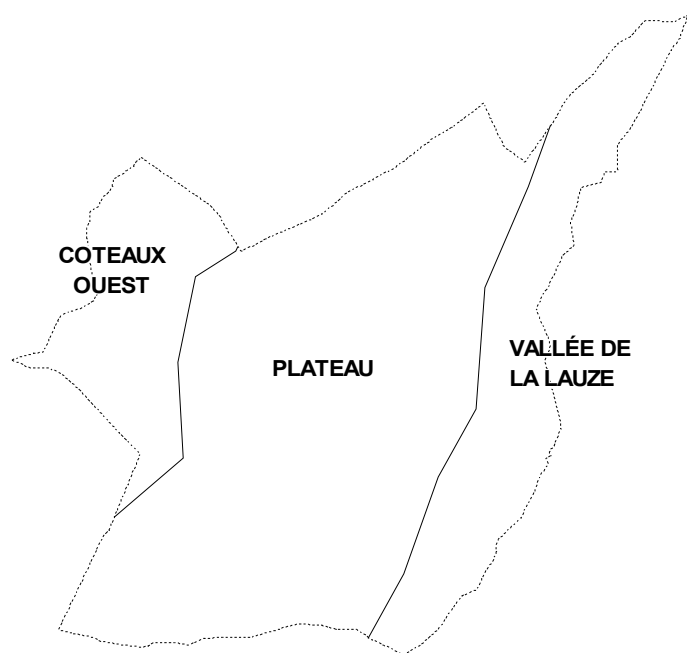
Elles sont en accompagnement de la Lauze et marquent la limite communale avec Paulhac.

d) Les cultures

La campagne Lomagnole est largement cultivée. Elle offre un paysage de grandes étendues terreuses, dénudées et quelques peu désertiques. En Lomagne peut-être plus qu'ailleurs, la pièce et le champs se sont transformés en une parcelle de grande taille. La Lomagne est devenue la terre Gerçoise du blé et du tournesol; elle a perdu sa vocation polycole, la mosaïque parcellaire a été gommée au profit d'une agriculture intensive, riche et dynamique.

III - ANALYSE URBAINE ET TECHNIQUE

- LES SYSTEMES PAYSAGERS



1 - La vallée de la Lauze

Située en limite communale Est, elle assure une coupure du territoire par la présence d'une végétation le long de son cours. Elle marque également la transition entre le territoire peu tourmenté coté Lamothe Goas et celui plus pentus de la commune voisine. Elle présente une zone inondable sur tout son tracé.

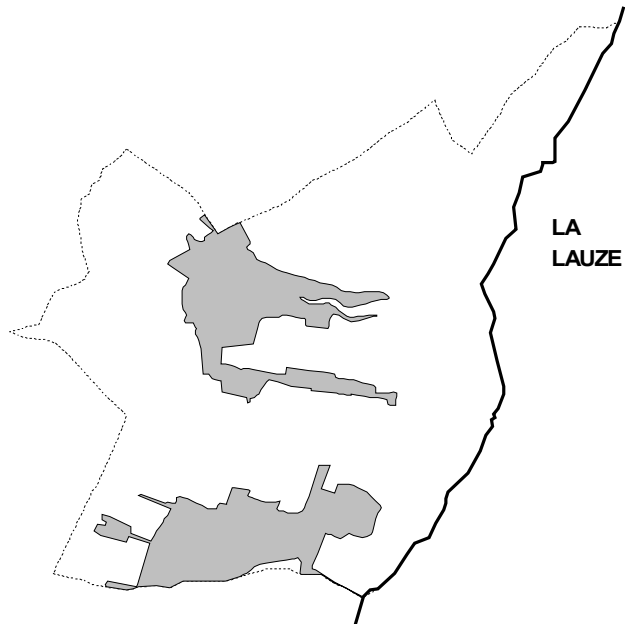
2 – Le plateau :

Il est présent sur la quasi-totalité du territoire, les pentes sont faibles. Il est réservé essentiellement à l'agriculture où l'on retrouve de grandes parcelles remembrées. C'est ici également que de grandes masses boisées ont été maintenues. Elles coupent les lignes d'horizon et donnent une image naturelle à cet ensemble désertique lorsque les terres sont en labour. Plusieurs lacs d'irrigation ont été réalisés, ils complètent ces espaces naturels et contribuent à la diversification.

3 - Les coteaux Ouest :

Petit espace communal situé à l'Ouest de la RD 215, ils présentent un relief plus tourmenté. Ils sont réservés essentiellement à l'agriculture. Le village se situe au carrefour des deux entités en point haut du territoire.

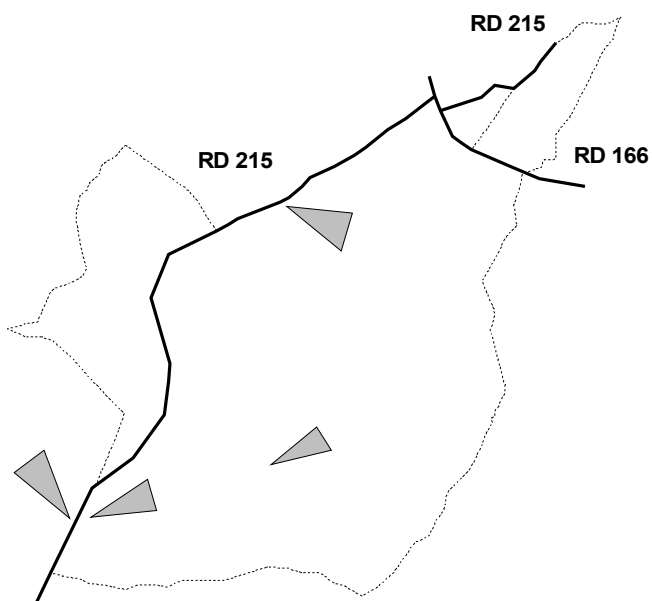
- **LES SYSTEMES HYDRAULIQUES – LES BOIS**



La Lauze située coté Est recueille les eaux de ruissellement de la quasi-totalité du territoire. Les lacs d'irrigation sont également tournés vers elle. En partie inondable, elle offre une coupure dans l'espace agricole.

Les bois importants sont un atout pour cette commune agricole, ils gardent à l'ensemble une présence naturelle que l'on retrouve peu sur la Lomagne. Ils permettent d'offrir des coupures entre les grands espaces cultivés.

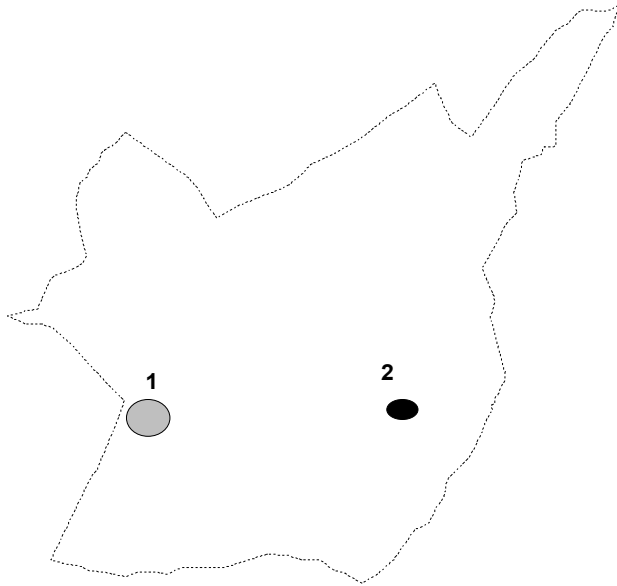
- LES SYSTEMES DE VOIRIE ET POINTS DE VUE



Le village est desservi à partir de la route départementale n°654 par la RD 215 qui traverse le territoire du Sud vers le Nord. Cet axe situé en point haut empreinte les lignes de crête et offre quelques points de vue sur l'espace environnant.

Les voies communales qui redescendent vers la vallée de la Lauze offrent également des visions sur les grands espaces cultivés.

- **LE SYSTEME URBAIN**



1 – Le village implanté en bordure de la route départementale n°215 au Sud-Ouest du territoire dispose de la partie la plus agglomérée de la commune. Il est formé essentiellement par un habitat individuel regroupé autour de la mairie et des espaces publics.

En dehors du bourg, on ne trouve pas de hameau regroupant plusieurs habitations.

2 – Un ensemble de constructions se détache également coté Est à Naillez. Il s'agit d'exploitations agricoles en activité avec des bâtiments d'élevage importants.

- LES EQUIPEMENTS URBAINS, LES RESEAUX

Réseau électrique:

- Le Village: correctement desservi, le réseau coté sud est vétuste et devra être reconstitué, réseau à créer coté Ouest
- A la croix blanche : extension possible après restructuration du réseau en cours
- Au Nord : pas d'extension, loin du transformateur
- Aux Portes du Bois :2 transformateurs sont en place mais le réseau basse tension devra être étendu
- La Bruyère : non desservi, nécessité de création d'un transformateur et du réseau basse tension.

Alimentation par le réseau d'eau potable:

- Le Village: réseau en place avec défense incendie, possibilités d'extensions aux abords
- Aux Portes du Bois :un renforcement a été réalisé jusqu'à l'habitation existante, au delà réseau à créer
- La Bruyère : nécessité d'un renforcement depuis le village

Réseau d'assainissement:

Le schéma d'assainissement a été réalisé, il ne couvre pas la totalité des zones retenues, un complément d'étude sera nécessaire. Aux portes du bois : secteur étudié ; à la Bruyère : les rejets ne pourront s'effectuer vers les lacs avec nécessité de créer un exutoire au delà de ceux-ci.

Voirie:

Les secteurs urbanisés se développent autour des voies communales. Le développement autour de la RD n°215 sera limité, les accès seront orientés en priorité vers la voirie communale.

- **PATRIMOINE**

Le territoire communal est marqué par un patrimoine naturel important avec de grandes masses boisées, et la présence de plusieurs lacs d'irrigation qui contribuent au maintien et à la préservation de la faune.

- **SERVITUDES**

PT 2 Télécommunications centres émission réception obstacles

Faisceau hertzien de Bellegarde Sainte Marie (32.22.15) à La Sauvetat (32.22.01)

PM 1 Plan de prévention des risques naturels prévisibles

Un plan de prévention des risques concernant le retrait gonflement des argiles a été prescrit. Il fixera les normes de construction à mettre en œuvre pour éviter les désordres dans les bâtiments. Tout le territoire est concerné par ce plan.

T7 Relations aériennes – zone hors dégagement – installations particulières

- Contraintes

Bois et Forêts relevant du régime forestier:

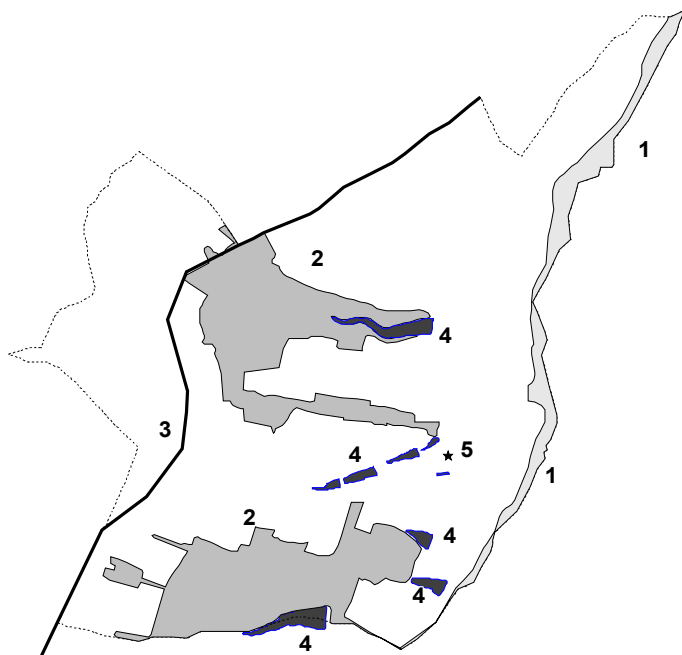
Forêt communale de Lamothe Goas

Risques naturels:

Risques inondations: la Lauze

2ème Partie : LE PROJET DE CARTE COMMUNALE

I - CONTRAINTES



1 – Zone submersible de la Lauze

2 – Bois

3 – RD n°215

4 – Lacs

5 – Élevages

- ZONAGES

ZONAGE

ATOUTS – CONTRAINTES – VOCATIONS

ZC 2 Le Village	Cette zone reprend le centre ancien organisé autour de l'église et de la Mairie ainsi que les extensions possibles autour du centre. Au Nord la zone sera arrêtée aux dernières constructions, le réseau électrique est trop loin du transformateur. A l'Ouest, la zone intègre la parcelle 5, le réseau électrique devra être étendu. Au Sud, la zone reprend la partie Ouest de la RD, la partie Est sera maintenue en zone naturelle pour préserver les abords du château. Les principales extensions se situeront coté Est de part et d'autre de la VC n°3. La zone sera limitée à une limite naturelle au niveau de la maison de la Croix Blanche. Les réseaux devront être renforcé dans le cadre de la PVR. Au delà de maison blanche, la zone restera en milieu naturel par manque de réseau, protection des paysages et du milieu naturel (lacs) et afin de limiter le développement linéaire.
ZN i La Lauze	C'est une zone naturelle qu'il convient de protéger en raison des risques d'inondation auxquels elle est soumise. Elle reprend le secteur submersible de la Lauze
ZN	C'est le reste du territoire qui est essentiellement agricole. Peu de constructions y sont admises afin de maintenir cet espace naturel

D'autres secteurs ont été évoqués mais pas retenus , les contraintes étant trop importantes :

- aux portes du bois : renforcement des réseaux
- à La Bruyère: absence de réseaux, protection des milieux naturels et contraire aux dispositions du code de l'urbanisme(mitage).

- TABLEAU DES SUPERFICIES ET POSSIBILITES DE CONSTRUCTIONS

Zones	Lieux dits	Superficie en hectares	Possibilités d'accueil
ZC 2	Le Village	25,13	45 environ
ZN i	La Lauze	29,61	/
ZN	le reste du territoire	663,26	/

ZC 2	TOTAL	25,13	45
ZN	TOTAL	692,87	/

3ème Partie : LES EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT

I - INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT :

Habitat

Le développement urbain doit permettre une urbanisation optimale des investissements en matière de réseaux.

L'extension du bourg s'est orientée à proximité du centre ancien et autour des constructions existantes. Elle permettra aux nouveaux habitants de participer à la vie du centre bourg.

Deux autres secteurs étudiés n'ont pas été retenus pour ne pas étaler la construction et limiter les investissements en matière de réseaux.

L'urbanisation a été limitée en bordure de la RD 215 afin de préserver cet axe et les accès directs.

Voirie :

La commune a voulu limiter le développement linéaire et se concentrer sur un développement en épaisseur.

Les secteurs retenus s'orientent principalement autour des voies communales.

Les sorties vers la route départementale n° 215 seront regroupées et s'orienteront lorsque cela sera possible vers la voirie communale.

Assainissement :

L'assainissement de l'ensemble du territoire se fait par assainissement individuel avec rejet vers le milieu naturel. L'urbanisation autour des lacs a été limitée afin de ne pas orienter ces rejets vers ceux-ci.

II - PRESERVATION ET MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

Patrimoine :

Le développement autour du centre ancien a été maîtrisé, la municipalité a procédé à l'aménagement d'un espace public de loisirs. Le développement futur s'intègre aux abords de cet ensemble.
Les espaces naturels et les bois ont été préservés de toute construction.

Environnement et Paysages :

La construction a été concentrée autour du lieu de vie au cœur du village.

Les constructions devront respecter la qualité du patrimoine environnemental.

Des zones de protection ont été définies autour de la Lauze. Elles préservent d'une urbanisation en secteur submersible et maintiennent une coulée verte sur la commune.

Les zones d'urbanisation ont été maintenues à l'écart des élevages et des lacs d'irrigation.

Les espaces boisés ont été maintenus en secteur naturel où aucune zone constructible n'a été retenue à proximité.

Les espaces naturels agricoles ont été préservés.